

Formation semestre 1- Formation santé et sécurité au travail (pour les élus du CSE)

A distance

Dates et durée de la formation

Durée : 6 1/2 journées de 9h à 12h30

Date(s) :

17 juin, 18 juin, 19 juin, 22 juin, 23 juin et 24 juin (Nombre total d'heures de formation : 21)

Public cible

Tarif de la formation :

600 € net de taxes

Elus du CSE et représentants de proximité

Objectifs

Dès leur entrée en fonction, les élus du CSE peuvent prétendre à ce stage. Il est en effet indispensable qu'ils disposent au plus tôt des savoirs élémentaires. La santé, sécurité et conditions de travail nourrissent des obligations qui impliquent de connaître les règles et les normes.

Les objectifs de la formation sont les suivants :

Bien connaître les nouvelles attributions des élus et son champ d'actions.

Identifier le niveau de la prise en considération de prévention et de gestion de l'ensemble des risques dans sa structure Savoir identifier les RPS et s'approprier le DU

Pré-requis

Avoir déjà été élu (DP, d'un CHSCT, d'un syndicat, d'un CE...) est un atout mais n'est pas rhédocitoire.

Intervenants

Claire Zanier, FORMEO

Tarif de la formation :

600 € net de taxes

Numéro de déclaration d'activité pour demande de prise en charge de la formation auprès de l'OPCO :
76340953834

Salariés de droit privé des organismes du tourisme, n'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge auprès de l'AFDAS !

Contenu de la formation

½ jour 1 : I/ Identifier les attributions du CSE Attributions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

1. Présentation des réclamations individuelles ou collectives
2. Compétence en matière de santé sécurité et conditions de travail
3. Droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes (art. L. 2312-59) 4. Droit d'alerte en cas de danger grave et imminent (art. L. 2312-60)

½ jour 2: II/ Consulter le CSE/Négociier

1. Consultations récurrentes du CSE Consultations ponctuelles du CSE
2. Emettre des souhaits /Emettre des avis.
3. La négociation des accords

½ jour 3 : III/ Informer le CSE

1. Etre informé sur le plan de développement des compétences
2. Etre informé sur la formation via la base de données économique et sociale (BDES)
3. La consultation du CSE au sujet des congés de formation des salariés
4. L'accès à la formation économique des nouveaux élus
5. Autres questions que peuvent se poser les élus

½ jour 4 : IV/ L'évaluation des risques

1. Cadre juridique et principes généraux de prévention
2. Analyse du document unique : points sensibles
3. Prendre du recul sur sa démarche d'évaluation des risques : choisir des indicateurs
4. Mettre à jour son document unique

½ jour 5: V/ Intégrer les RPS dans le document unique

1. Que sont les RPS : TMS, Addictions, Stress, Violences...
2. Quelle méthode choisir pour recenser les RPS : questionnaires, grille d'observation, entretiens... ?
3. Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'actions
4. Faire du document unique un outil dynamique de management de la sécurité

½ jour 6 : VI/ Initier et conduire une enquête CSE CSSCT*

1. Principes, attitudes, démarche d'enquête en six étapes
2. Les relations avec la direction et le personnel de sa structure,
3. Les contacts avec l'inspection du travail, l'URSSAF en cas de contrôle/ de visite des locaux
4. Recourir à un expert
 - **Nombre de personnes** : 12
 - **Code action** : 23022